

FICHE PROJET
PROGRAMMATION

**Comité de programmation du 12.12.2019,
Programme Leader
CP n° 4-2019
Mende**

Intitulé du projet : Création d'hébergements insolites Episode Cévenol

Maîtrise d'ouvrage : SAS EPISODE CEVENOL

Coordonnées : Lieu-dit Lou Serre – 48800 SAINT-ANDRE-CAPCEZE – 06 29 53 51 56 – mathilde.leleu@gmail.com

Partenaires projet : Initiative Lozère / CAUE (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)/
Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère

Ce projet s'inscrit dans la fiche action n° 2

« Adapter l'économie du territoire au regard des besoins de la population et des enjeux de développement »

Et dans l'objectif opérationnel

« Développer un tourisme innovant dans son offre et sa structuration »

Et dans le type d'opération

« Soutien à la création, à l'extension, à la réhabilitation d'hébergement touristique »

Description du projet :

Enjeux :

Installés depuis trois ans dans les Cévennes, les porteurs de projet souhaitent développer un projet de construction et de location d'hébergements touristiques insolites en Lozère. Surpris de constater le peu d'offres d'hébergements autres des campings dans le canton de Villefort et ce, malgré une demande croissante et un attrait de plus en plus fort pour le « tourisme vert », ils ont décidé de proposer des hébergements. Spécialiste de la construction dans les arbres dont il en a fait son métier pendant de longues années, Florian Candy et Mathilde Leleu désirent créer leur projet sur ce territoire. Ils ont acheté un terrain en octobre 2018 sur la commune de Saint-André-Capcèze (48800), sur lequel ils ont entamé dans la foulée la première construction d'un gîte en bois.

Ils envisagent de générer un chiffre d'affaires suffisant pour se rémunérer, voire créer un emploi saisonnier.

Objectifs :

Ils souhaitent construire deux éco-cabanes en bois et les mettre en location dès le milieu de l'été 2019. Le projet se veut le plus respectueux possible de l'environnement à travers des choix en matière de matériaux, plans architecturaux, équipement. En effet, ils prévoient l'équipement de panneaux solaires et de toilettes sèches, ainsi que de cuves de récupération d'eau afin de sensibiliser les visiteurs sur les gestes importants pour mieux respecter l'environnement. Ils veulent faire appel, dès que possible, à des artisans locaux (pour le bois, la fourniture de matériaux, l'électricité,...).

Ils souhaitent également que cette activité soit un complément de revenus pour le foyer.

Dans leur projet, ils aimeraient sensibiliser à la faune et la flore locale par de la signalétique sur leur terrain et d'ici 2021, la location de vélos électriques. Ils agrémenteront l'accueil de paniers repas et petit-déjeuners sur demande, composés exclusivement de produits locaux, reflets du terroir cévenol.

Tout cela pour aboutir à un projet bien au-delà du simple accueil de clientèle, mais aussi comme une vitrine pour vivre un moment mémorable dans les Cévennes.

Contenu de l'action :

Construction de deux cabanes en bois pour effectuer des locations saisonnières sur la commune de Saint-André-Capcèze.

Résultats attendus :

Ils souhaitent obtenir le label « écocôtes 3 épis ». Outre la location saisonnière, l'objectif est l'accueil et la sensibilisation du public à la beauté et la richesse naturelle des Cévennes. Cette activité est en complément à leurs activités professionnelles respectives.

Date de début et de fin du projet : 01.07.2019 – 31.12.2021

Lieu d'implantation : Saint-André-Capcèze

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Poste A : Aménagement, construction	8 898,70	Conseil départemental de la Lozère	5 811,28	16 %
Poste B : Equipement, matériel	27 421,86	FEADER-Leader	23 245,12	64 %
		Autofinancement	7 264,16	20 %
Total	36 320,56	Total	36 320,56	100 %

Remarques du comité technique du 17.09.2019 :

Le Comité départemental du tourisme avait indiqué les éléments suivants : « *Création de 2 hébergements écocôtes insolites (cabanes en bois). Attestation gîte de France 3 épis Ecocôtes et Insolite envoyée à Madame Leleu et au GAL le 03.07.2019* ».

La représentante du CAUE indique qu'elle connaît le projet, et a un avis favorable sur ce dossier.

Le projet permet de diversifier l'offre.

Le comité technique recommande au porteur de projet de prendre contact avec le Parc National des Cévennes et Cévennes éco-tourisme ; les gîtes pourraient éventuellement bénéficier du label « Esprit Parc ».

Le comité technique se pose les questions suivantes :

- La mise en place d'un composteur est-elle prévue ?
- Le bois utilisé pour la construction des cabanes est-il issu d'une filière locale ?
- Est-ce que les offices de tourisme, l'association La Régordane, le Parc National des Cévennes et Cévennes écotourisme sont des partenaires au projet ?
- Au niveau de l'emploi, est ce que c'est uniquement un complément d'activité ou une création d'activité ?

Notation du comité technique :

Le comité technique note à hauteur de **20/20** pour le respect des indicateurs et à hauteur de **10,67/ 20** pour la cohérence du projet avec la stratégie du GAL.

Avis du comité technique :

Le comité technique donne un [avis favorable](#) au projet.

Evolution du projet suite aux remarques du comité technique :

Un composteur a été construit et installé cet été sur le terrain des cabanes ou un écriteau pédagogique sera placé pour inciter les gens à bien jeter leurs déchets.

En ce qui concerne les déchets organiques, certains clients donnent aussi leurs épluchures aux trois poules présentes sur le terrain, ce qui est une forme de recyclage qui n'était pas prévu initialement !

Pour ce qui est du bois (et qui représente 85% de matière première de construction), le porteur de projet a fait appel à la scierie Dardalhon qui se trouve à Portes dans le Gard), à moins de 50km du site.

Le douglas qui est utilisé a été acheté et a été planté dans les environs de Villefort puis coupé, séché et préparé dans l'enceinte de la scierie de Portes.

Le porteur de projet souhaite travailler avec des "produits" locaux, tout comme pour les artisans.

Concernant le label "Esprit parc", le porteur de projet a échangé avec la chargée de mission Tourisme par téléphone ainsi que par mail. Elle lui a adressé, en juin, le règlement s'appliquant aux hébergements ainsi que le dossier d'appel à candidature que le porteur de projet a l'intention de remplir puisqu'il semble que le prochain appel se fasse à l'automne. Cela fait en effet partie des objectifs fixés, tant parce que cette reconnaissance correspond à la sensibilité du porteur de projet, mais aussi parce qu'elle permet une mise en réseau avec d'autres acteurs économiques du territoire.

Pour ce qui est des autres partenaires, un travail a été effectué avec l'office de tourisme de Villefort qui leur a adressé dès cet été un certain nombre de clients. Mais ces aspects de partenariats et de communication sont réellement les prochains chantiers de l'automne. Ayant manqué de temps entre le chantier des cabanes et la période estivale, ils ont l'intention de profiter de cette période plus calme pour mettre en place des collaborations avec un certain nombre d'acteurs nouveaux parmi lesquels Cévennes Ecotourisme et l'association « La Regordane » notamment.

Pour ce qui est de l'emploi, le porteur de projet n'a pas l'intention de créer de poste avant l'été 2021. A partir de cette date, et puisque il y aura eu du recul sur leur activité d'hébergement touristique, le porteur de projet a l'ambition de créer un poste saisonnier de trois mois qui pourra avec le temps être prolongé dans la durée.

Remarques du comité de programmation du 01.10.2019 pour avis d'opportunité :

Le porteur de projet précise qu'il est adhérent à l'office de tourisme de Villefort et qu'ils vont créer un site web marchand. Le bois utilisé dans la construction des cabanes vient de Villefort c'est du douglas non traité. Ils ont un système de compostage et de récupération d'eau et ont des poules. Leur projet comprend également un système de toilettes sèches.

Notation du comité de programmation pour avis d'opportunité (voir grille de sélection ci-après) :

Les membres du comité de programmation du 01.10.2019 note le projet à hauteur de **20/20** pour le respect des indicateurs et de **12.67/20** pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère.

Avis du comité de programmation pour avis d'opportunité :

Le comité de programmation donne un [avis d'opportunité favorable](#) au projet.

Annexe 1 : Grille de sélection

Grille d'analyse et de sélection des projets présentés sur le LEADER - Fiche action 2

"Création d'hébergements insolites Episode Cévenol"

Respect des indicateurs (0 ou 10)

Indicateurs de la fiche action		Notation		Remarques
Nombre d'entreprises et/ou d'activités économiques soutenues ou étudiées : 20 / Nombre de formation, d'accompagnement, de sensibilisation réalisées ou étudiées : 5 / Nombre de sites touristiques soutenus ou étudiés : 4 / Nombre d'activités et d'équipements touristiques soutenus ou étudiés : 2 / Nombre d'hébergements touristiques soutenus ou étudiés : 10	Le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (indicateurs) le montant du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la fiche action (0), le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (10)	10	/ 10	Pour ce type d'opération, le plafond Leader est de 34 500 € ; le porteur de projet sollicite 23 245,12 €
Coef.8	Total	80	/ 80	
TOTAL respect des indicateurs		20	/ 20	

Qualité du projet

Périmètre / échelle / objectif (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
	Le projet rayonne sur le périmètre d'une commune (0), le projet rayonne sur le périmètre d'au moins 3 communes (5), le projet est porté / rayonne à l'échelle du périmètre d'un EPCI du territoire ou d'une commune nouvelle (10)	10	/ 10	
Coef.0,30	Total	3	/ 3	
!	Critère de priorité (0 / 5 ou 10)	Notation		Remarques
Valorisation des ressources locales et spécificités locales	<i>Le projet :</i> S'appuie sur les ressources locales et spécificités locales (patrimoine naturel ou culturel, filières locales tels le bois, la pierre,... et tourisme expérientiel) le projet ne fait pas référence aux ressources locales (0), le projet fait référence à au moins 1 ressource locale (5), le projet a pour objet la valorisation de plusieurs ressources locales (10)	5	/ 10	Filière locale pour le bois (scierie Dardalhon qui se trouve à porte dans le Gard)
	Valorise le patrimoine et les savoirs faire locaux (technique traditionnelle, restauration d'un petit patrimoine bâti,...) le projet ne valorise aucun patrimoine et/ou savoir-faire local (0), le projet valorise 1 patrimoine et/ou savoir-faire local (5), le projet valorise au moins 2 ou plusieurs patrimoines et/ou savoirs faire locaux (10)	0	/ 10	
Coef.0,20	Total	1	/ 4	
Dimensions environnementales du projet	<i>Le projet prend en compte les problématiques environnementales suivantes :</i>			
	La prise en compte des ressources en eau, des énergies, en faveur de l'environnement le projet ne fait pas référence à la problématique d'économies en eau, en énergie et en faveur de l'environnement (0), le projet fait référence à la problématique des économies en eau, en énergie et en faveur de l'environnement (5), le projet comporte un poste de dépense spécifique aux économies en eau, en énergie et en faveur de l'environnement (10)	10	/ 10	Panneaux solaires, toilettes sèches, cuves de récupération d'eau

	Le respect de l'environnement le projet ne fait référence à aucune démarche qualité (0), le projet s'inscrit dans une démarche qualité mais n'a pas obtenu son label ou classement (5), le projet bénéficie d'un classement, label, autres (exemple : garage propre, coiffeur nature, peintre propre, étoiles pour les hôtels, autres) (10)	5	/10	Le porteur de projet souhaite obtenir le label "ecogite 3 épis" Candidate pour le label "Esprit Parc"
Coef.0,20	Total	3	/4	
	<i>Le caractère partenarial du projet se manifeste par :</i>			
Dimensions partenariales du projet	La mobilisation de divers partenaires et/ou mutualisation de ressources, compétences, de lieux,... le projet ne mobilise aucun partenaire externe au porteur de projet ni aucune mutualisation(0), le projet mobilise au minimum 1 partenaire ou 1 mutualisation (5), le projet réunit des partenaires dont les relations sont fixées dans le cadre d'une convention de partenariat (10)	5	/10	Travaille avec l'offices de tourisme de Villefort Le porteur de projet souhaite mettre en place des collaborations avec l'association "La Régordane", le Parc National des Cévennes et Cévennes écotourisme
Coef.0,40	Total	2	/4	
	<i>Le projet contribue à l'impact économique et à la stratégie d'accueil et de maintien de population portée par l'association Terres de vie en Lozère par :</i>			
	Sa création d'emplois le projet ne crée aucun emploi (0), le projet crée ou maintien 1 emploi (5), le projet crée ou maintien au moins 2 emplois ou plus (10)	0	/10	Ambition de créer un poste saisonnier de 3 mois pour l'été 2021
Impact économique et sur le maintien et l'accueil de population	Le fait que le projet favorise l'accueil et le maintien de population à travers l'emploi et la création d'activités le projet ne fait pas référence à l'accueil de population, à l'emploi et à la création d'activités (0), le projet fait référence à l'accueil de population, à l'emploi et à la création d'activités (5), le projet a pour objet principal l'accueil de population, l'emploi et à la création d'activités (10)	10	/10	
	Le fait que le projet participe à l'attractivité du territoire Le projet ne participe pas à l'attractivité du village (0), le projet participe à l'attractivité du village (5), le projet a pour objet principal l'attractivité du village (10)	10	/10	
Coef.0,50	Total	10	/15	
TOTAL		19	/ 30	
TOTAL QUALITE DU PROJET		12,67	/ 20	

Respect des Indicateurs	20,00	/ 20	
Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère	12,67	/ 20	

Les dossiers n'ayant pas acquis au minimum 10 points sur 20 pour le respect des indicateurs et pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL devront être retravaillés